

L'OCCUPATION DU SOL EN MILIEU RURAL À L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE ENTRE LA SEILLE ET LA NIED FRANÇAISE

Introduction

Ce bilan fait le point sur quatre années de prospection thématique intégrée au programme H 11, nouveau programme 20 : « Espace rural, peuplement et productions agricoles aux époques gallo-romaine, médiévale et moderne », du Conseil national de la recherche archéologique, sous le contrôle du Service Régional de l'Archéologie de Lorraine.

Le cadre d'étude concerne l'espace du Plateau Lorrain compris entre Metz et le Saulnois, limité à l'Ouest par la vallée de la Seille et à l'Est par celle de la Nied Française.

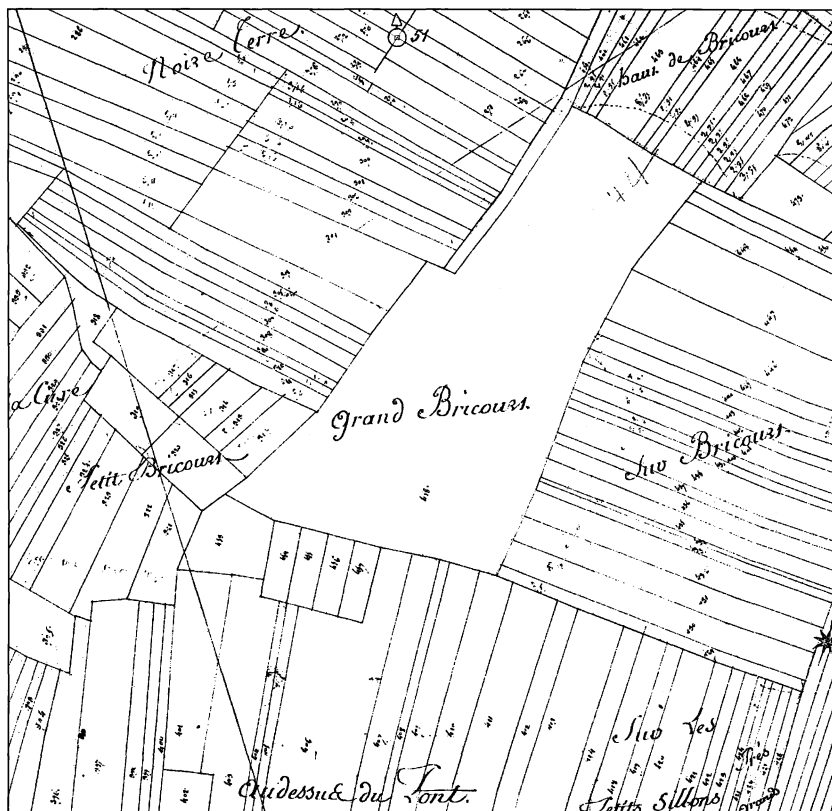
L'objet principal de cette recherche a été de préciser les connaissances sur l'implantation des établissements gallo-romains connus et de repérer de nouveaux sites inédits, dans le but de combler les lacunes sur l'occupation du sol pour la période antique. Les principales conclusions, basées sur une analyse exhaustive de 400 sites d'occupation cartographiés⁽¹⁾, précisent l'importance :

- de l'axe de la voie romaine Metz-Delme-Tarquimpol-Sarrebourg-Strasbourg (dont le tracé et plusieurs relais ont été déterminés avec certitude), qui est associé à un réseau viaire secondaire développé ;
- de l'occupation du sol. On constate en effet une occupation de tous les types de terroirs mis en valeur, non seulement par l'établissement de grandes *villae* domaniales à vocation agricole, mais également par une multitude de bâtiments ruraux de toutes tailles répartis densément sur le territoire ;
- de l'adaptation de l'habitat aux orientations privilégiées des versants et aux bassins drainants ;
- de l'empreinte des parcelles antiques laissée à travers les formes du paysage des bans communaux actuels.

Cette recherche a également démontré la nécessité d'utiliser l'étude systématique de la toponymie et des parcelles anciens des fonds cadastraux du XIX^e siècle (document 1), la carto- et la

1) Le rapport de synthèse, dont est issu ce résumé, est déposé au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine. La cartographie de synthèse de localisation des sites n'est pas publiée pour des raisons de protection du patrimoine archéologique.

photo-interprétation des fonds de photographies aériennes de l'IGN pour la détection des indices de sites et des structures fossiles témoins des parcellaires antiques.

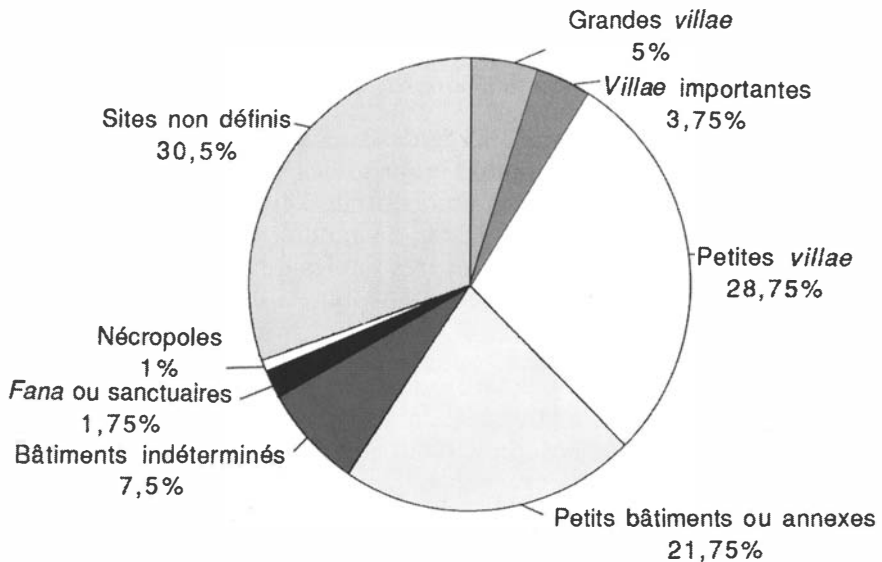


Document 1 : Extrait du plan cadastral napoléonien de Donjeux (Arch. Dép. Mos.). Site n° 223 de grande villa aux lieux-dits « Noire Terre », « Petit Bricourt », « Grand Bricourt ».

Les principaux résultats

400 sites ont été recensés, dont 300 ont pu être confirmés surtout en prospection au sol, mais aussi en fouille, en sondage ou en prospection aérienne. Une typologie des sites gallo-romains permet de définir le type d'occupation essentiellement en fonction de la taille des habitats ruraux, en corrélation avec l'analyse du matériel récolté au sol (document 2).

- Ainsi, 150 domaines de *villae* ont été identifiés avec certitude, ce qui représente 37,5 % des sites, dont 115 *villae* petites et moyennes, 15 *villae* importantes et 20 grandes *villae* du type des grands domaines latifundiaires (soit 5 % des sites).



Document 2 : Définition des sites gallo-romains.
400 sites sur le secteur d'étude.

- Par ailleurs, 87 petits bâtiments ruraux ou annexes ont été recensés, soit 21,75 % des sites. On y a associé 30 cas de sites correspondant à des bâtiments dont la définition est difficile à donner, mais que certaines caractéristiques permettent de les classer dans la catégorie des petits établissements ruraux à vocation agricole, soit 7,5 % des sites.
- Les sites de *fana*⁽²⁾ ou de sanctuaires et de nécropoles sont marginaux et ne représentent que 2,75 % des sites.
- Cependant, une part encore importante, représentant 30,5 % des sites, correspond à des sites non définis à l'heure actuelle ou non vérifiables, parce que détruits ou inaccessibles.

Concernant la visibilité des sites sur les fonds de clichés IGN (3 missions corrélées), plus de la moitié des sites sont détectables.

Les vues aériennes apportent des renseignements qui permettent de mieux comprendre les sites d'habitat et leur organisation spatiale proche : cours agricoles, terrasses, secteurs à substructions denses, et surtout leur extension en superficie et leur orientation.

Ainsi, 39 % des sites sont concernés par le phénomène pédologique d'origine anthropique des « terres noires » bien connu des prospecteurs, notamment par la toponymie ; alors que les épanda-

2) Le *fanum* ou petit temple rural de tradition indigène est difficile à définir par le repérage en prospection au sol ; il peut se confondre avec les bâtiments annexes de taille modeste.

ges issus de l'éparpillement des matériaux démolis par les labours ne sont repérables que sur 7 % des sites; 7,5 % des sites possèdent des terrasses aménagées ou des talus visibles.

On constate encore que 16,5 % des sites sont compris dans un module rectangulaire, qui limite l'emprise des vestiges ou qui correspond à la surface des terres noires ou de l'épandage des moellons de construction, et pour 6,5 %, un module de forme carrée. Ces observations de modules sont très fiables quand on peut vérifier ce phénomène au sol, et très utiles pour la définition de l'extension des sites.

Enfin, 10 % des sites environ donnent des anomalies ou des indices plus ou moins analysables, mais qui correspondent à des emplacements de sites antiques (contrastes de terrains, anomalies du parcellaire fossiles du XIX^e siècle).

La numérisation d'images issues des clichés IGN et leur traitement ont également donné des résultats sur la révélation des sites.

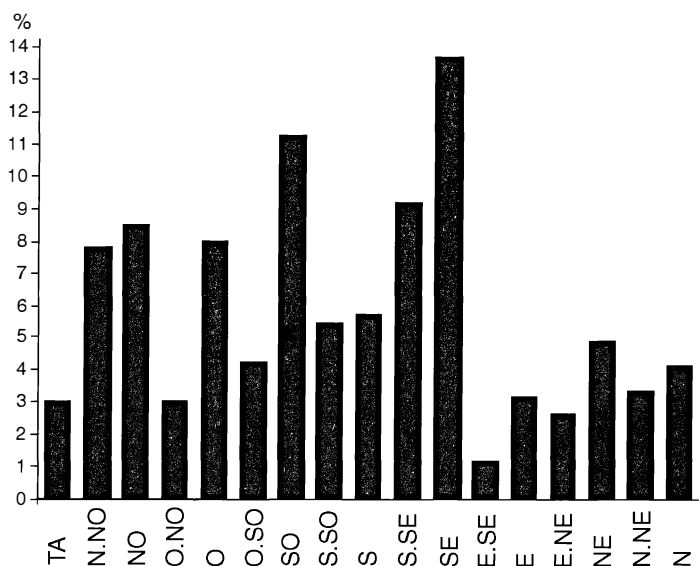
La prospection aérienne classique n'a permis de révéler que 9 % des sites, mais elle permet d'analyser la complexité des plans des *villae* et des bâtiments ruraux, lorsqu'elle est positive⁽³⁾.

L'occupation des terroirs et l'implantation des sites se sont faites en fonction de la topographie, sur les pentes des reliefs modérés du Plateau Lorrain, des versants de vallons et des terrasses non inondables des vallées.

Le choix des terrains les mieux drainés semble essentiel. L'implantation à l'emplacement des interfluves des nombreux ruisseaux du plateau, comme sur les méandres, est privilégiée.

L'occupation des terroirs est adaptée aux micro bassins-versants et le milieu naturel (fronts de côte, ruisseaux) détermine vraisemblablement les limites des domaines d'exploitation. De plus, il semblerait que les établissements gallo-romains se soient implantés sur tous les types de terroirs, où l'occupation est rationalisée dans l'optique d'une dispersion maximale des unités agraires. On a aussi constaté l'importance du choix des versants pour l'implantation des habitats (document 3), ainsi que de l'orientation des bâtiments eux-mêmes, pour lesquels l'horizon compris entre le Sud-Est et l'Ouest est privilégié (document 4).

3) Elle a été positive surtout au sud de Delme, par exemple sur les communes de Jallaucourt et Fresnes-en-Saulnois. Par contre, entre Metz et Solgne, les sites connus au sol n'apparaissent pas encore en photographie aérienne pour des raisons inconnues (La prospection aérienne de la zone a été essentiellement réalisée par MM. Berton et Humbert, depuis plusieurs années).

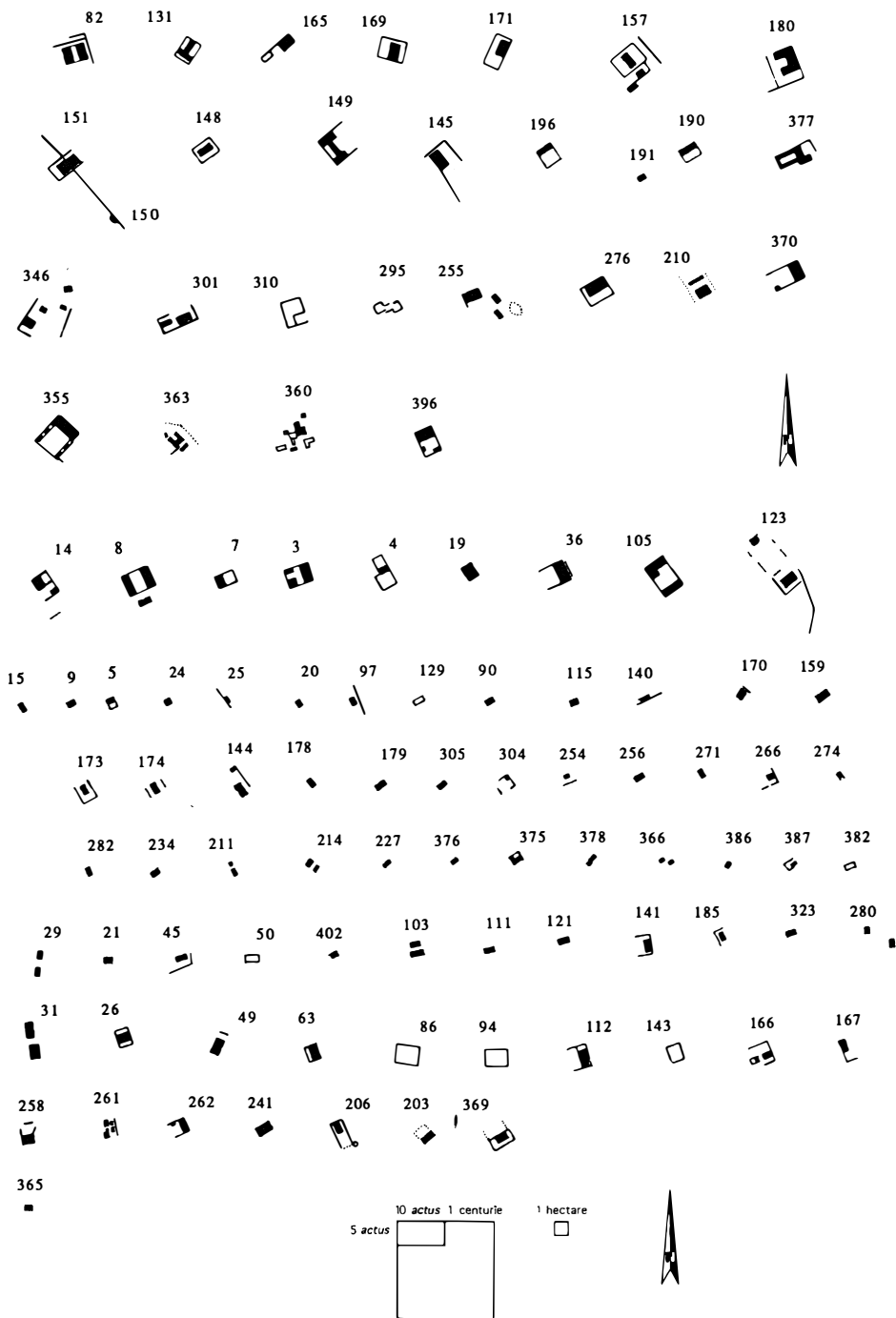


Document 3 : Orientation des versants où sont implantés les établissements gallo-romains. *Points cardinaux et tous azimuts (TA).*

Chronologiquement, il s'avère que la stabilité de l'occupation des sites est effective du milieu du I^{er} siècle jusqu'au milieu du IV^e siècle, pour environ 80 % des établissements, ce qui permet d'accorder une certaine fiabilité aux cartes de répartition des sites pour toute la période gallo-romaine.

La densité d'occupation des sites ruraux a pu être précisée pour des zones de forte concentration bien prospectées, se rapprochant de la réalité. On obtient un site pour 75 ha, valeur proche d'autres estimations issues d'études similaires en Gaule Belgique. La plupart des établissements ruraux sont éloignés de plus de 500 m les uns des autres.

Ces distances entre sites expriment le fait qu'une *villa*, pour être économiquement viable, doit obligatoirement posséder un « espace vital » minimum constitué de terroirs de productions rentables, de monoculture céréalière ou de polyculture liée à un élevage ovin par exemple. Il correspond au *fundus* des *villae*. Ces domaines et les terroirs exploités ont nécessairement été arpentés, bornés et leur consistance appréciée pour l'assiette de l'impôt foncier, revenu principal de l'administration provinciale romaine, dans un monde qui tire l'essentiel de sa richesse des revenus du sol. Le système du réseau dense des *villae*, que l'on commence à apercevoir sur les cartes de synthèse, correspond à cette logique d'exploitation



Document 4 : Extension et orientation des établissements ruraux gallo-romains repérés en prospection au sol et en photo-interprétation.

du sol, tournée vers une économie de marché, qui a produit le développement des exploitations et leur enrichissement au moins aux I^e et II^e siècles, et qui perdure jusqu'au IV^e siècle sous l'influence de Trèves.

De nombreux exemples de parcellaires fossiles ou d'éléments associés aux sites de *villae* ont été mis en évidence, plus sur le plateau que dans les vallées.

Ils sont les indices d'anciennes unités agraires et d'organisations foncières. Des modules de 5, 10 ou 20 *actus* ⁽⁴⁾ sont clairement identifiables et correspondent à des mesures antiques suffisamment distinctes des mesures agraires médiévales exprimées en « jours » de Lorraine ou en arpents du Pays Messin⁽⁵⁾.

Un des intérêts de cette étude a été de mettre en évidence une esquisse d'organisation du territoire pour cette période, ceci grâce à l'étude des parcellaires fossiles (à partir des plans cadastraux du XIX^e siècle et de la photo-interprétation) qui subsistent autour des sites ruraux, comme pour le secteur de la banlieue sud-est de Metz, où les indices sont nombreux et révélateurs de cette organisation ; l'empreinte des anciens domaines détermine encore la structure du parcellaire actuel.

Enfin, cette étude a également permis de préciser le tracé de la voie Metz-Delme-Marsal-Strasbourg connue par la Table de Peutinger⁽⁶⁾, axe principal qui dessert la plus grande partie du territoire observé entre les rivières de la Seille et de la Nied Française.

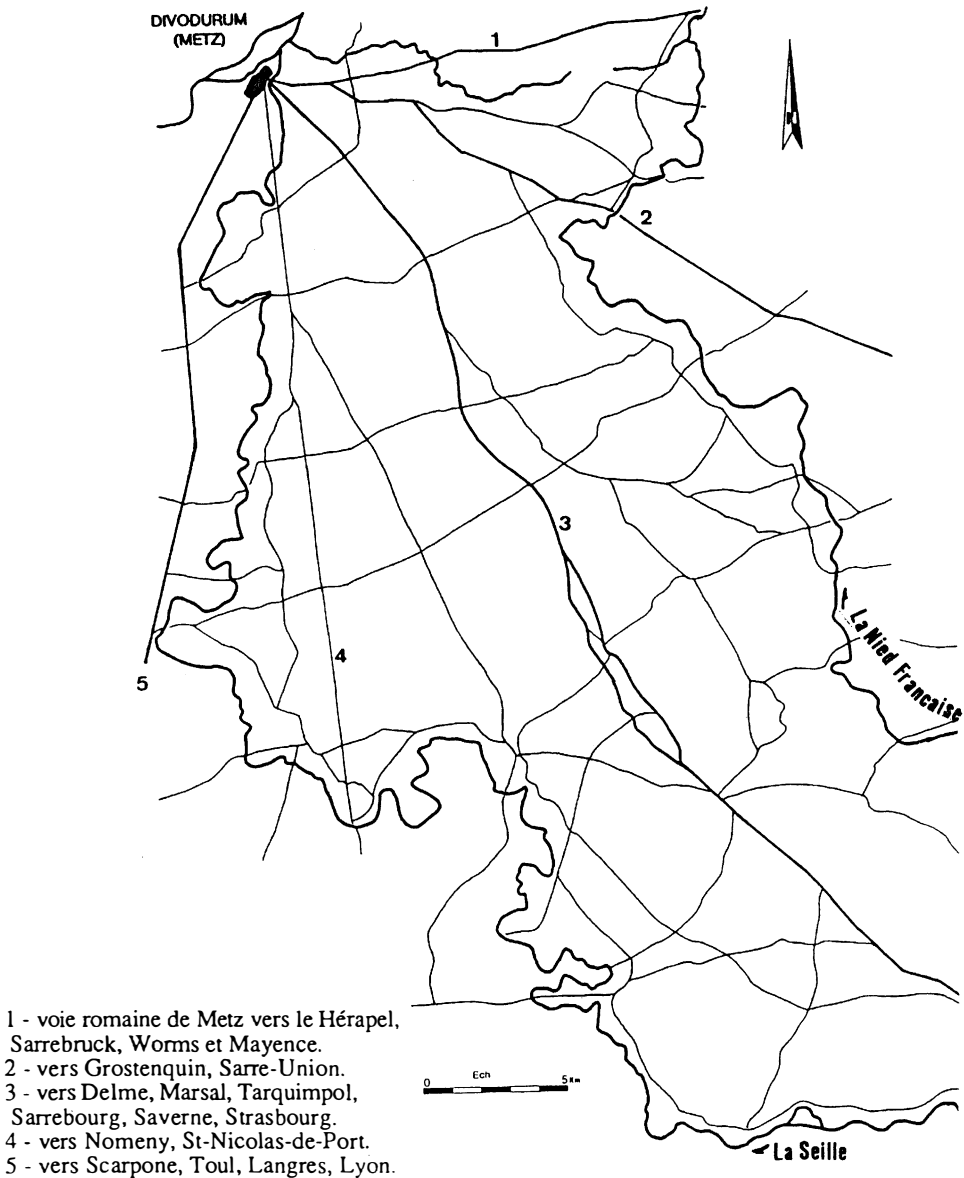
Une douzaine de relais probables, plus ou moins importants, ont été repérés entre Metz et Delme-*Ad Duodecimum*, seule agglomération secondaire attestée sur le secteur étudié.

Ce réseau principal (document 5) constitue la charpente d'un système viaire élaboré doublé d'un réseau secondaire, aujourd'hui en grande partie effacé, mais qui subsiste sur les plans cadastraux du XIX^e siècle, et encore parfois visible à l'état fossile sur certains clichés IGN. Ces chemins d'origine antique ignorent la trame des implantations médiévales et modernes, et sont orientés sur des destinations plus lointaines que les sentiers médiévaux inter-paroissiaux. Ils sont souvent révélés par leur toponymie de « Haut », « Vieux » ou « Grand Chemin », « Chemin de Metz » ou « de Vic »

4) L'*actus* ou « sillon », de 120 pieds romains (*pes* de 29,57 cm), est une mesure agraire antique équivalant à 35,48 m de longueur (Adam 1995, p. 43).

5) Peltre 1974.

6) Rappelons que cette Table est la copie médiévale d'un itinéraire antique retrouvée à Worms au XV^e siècle, qui représente schématiquement le réseau des grandes voies romaines à travers le monde romain et les villes et agglomérations étapes.



Document 5 : Carte du réseau des chemins antiques de la région sud-est de Metz.

Carte établie à partir de la prospection au sol, de l'étude des cartes anciennes et des fonds cadastraux du XIX^e siècle.

ou encore de « Ferré ». Les chemins saulniers venant du Saulnois empruntent leur tracé ou en sont à l'origine dans certains cas.

Il existe dans la région des chemins qui doublent les axes rayonnant autour du chef-lieu de cité, qui subdivisent leur écartement, et des chemins transversaux qui quadrillent l'espace entre tous ces axes précédents, pour former un réseau équilibré. Ils sont le plus souvent espacés d'environ 5 km. Il semble donc qu'il y ait eu à cette époque une volonté d'organiser l'espace le plus rationnellement possible. Ainsi, tous les établissements reliés par des diverticules⁽⁷⁾ ne sont jamais plus éloignés d'environ 2,5 km du réseau principal ou secondaire.

Les parcelles fossiles antiques, l'exemple de la banlieue sud-est de Metz

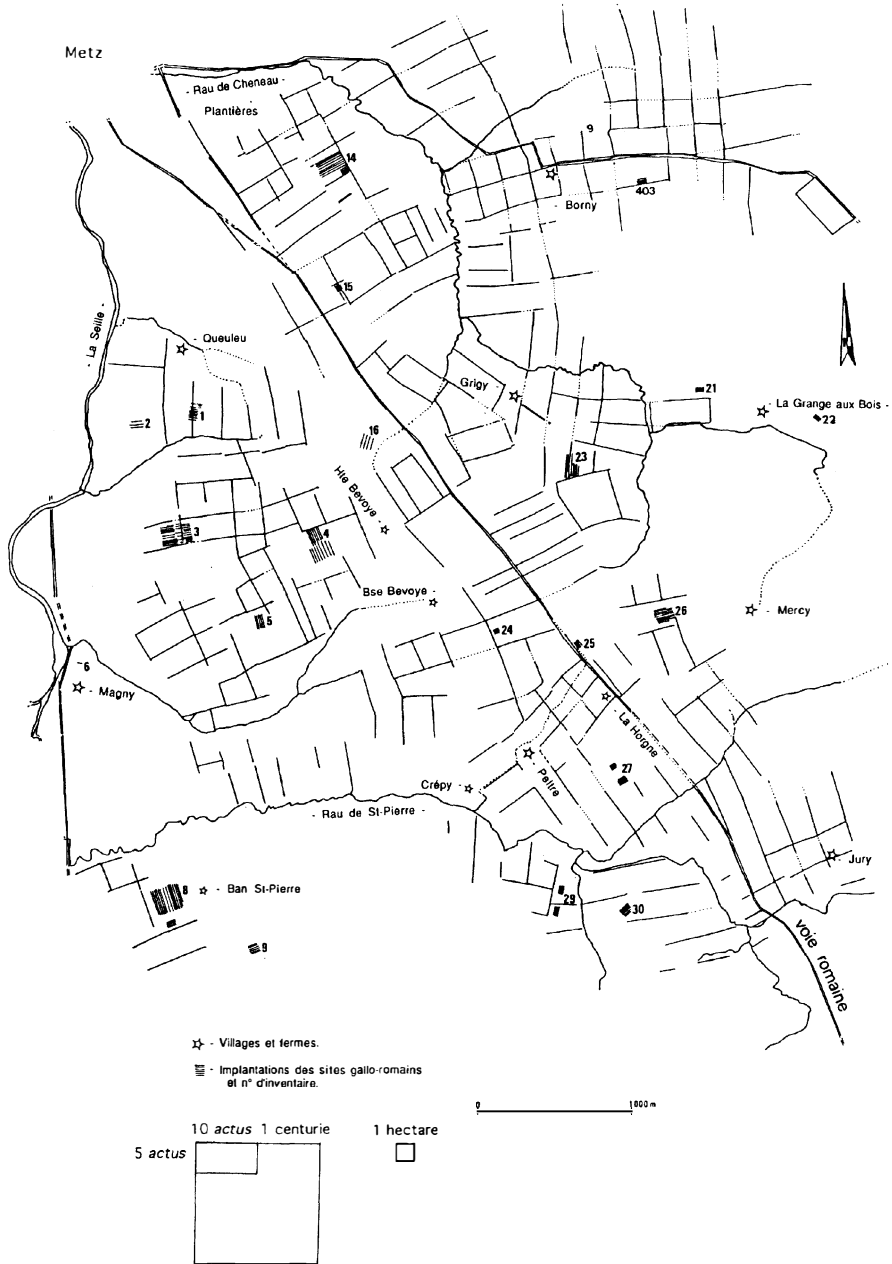
La prospection au sol et les opérations de sondages d'évaluation réalisées par le S.R.A., dans la banlieue sud-est de l'agglomération messine (secteurs de Borny, Technopôle Metz 2000, Grigy, La Grange-aux-Bois, Peltre, Mercy, Jury, Metz-Queuleu et Plantières-sud), ont permis de révéler une douzaine de sites nouveaux parmi lesquels on compte plusieurs *villae*, dans une zone méconnue et où, pourtant, il est urgent de recenser des sites menacés par l'extension de l'urbanisme (document 6). Les sites de La Grange-aux-Bois (n° 22) et de Borny-Belletanche (n° 14) ont en effet été détruits sans fouille. La carte de leur répartition autour de l'agglomération antique permet de mieux comprendre l'environnement rural de la ville gallo-romaine de *Divodurum Mediomatricorum*.

L'analyse morphologique des structures du paysage actuel permet, grâce à la carto- et à la photo-interprétation des cartes anciennes, des plans cadastraux et des clichés IGN, de repérer des indices de parcelles d'époque post-médiévale (parcelles laniérées visibles sur les cadastres du XIX^e siècle et à travers les parcelles remembrées récemment sur les clichés IGN), d'époque médiévale (parcelles d'enclos ou rayonnants autour des villages ou des sites féodaux), et d'époque antique (parcelles fossiles autour des établissements antiques) (document 7).

Les paysages actuels sont en effet constitués de tous les anciens aménagements ruraux et agraires, depuis les champs protohistoriques⁽⁸⁾ jusqu'aux premières opérations de remembrements moder-

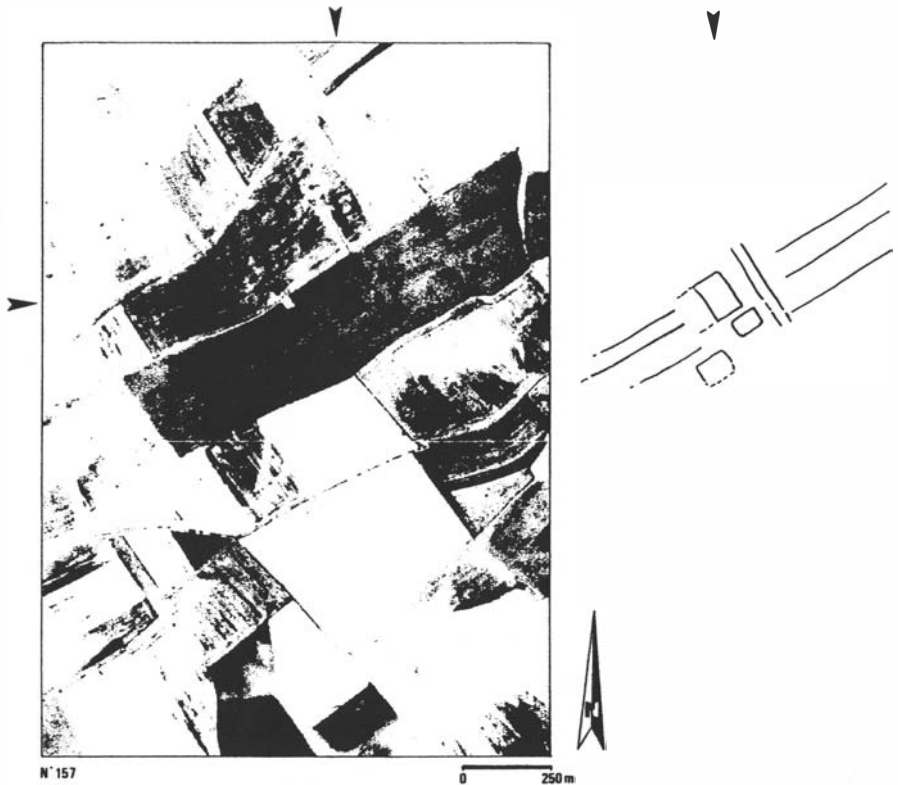
7) Les établissements ruraux sont reliés aux voies principales ou secondaires par des diverticules ou chemins tertiaires, larges de 3 à 4 m, vraisemblablement privés.

8) Chouquer 1991.



Document 6 : Structures parcellaires interprétables d'époque gallo-romaine orientées selon les sites d'habitat et le module de 5 actus/10. Secteur sud-est de la banlieue de Metz.

Parcellaires antiques interprétés suivant les relevés des plans cadastraux du XIX^e siècle (Archives Départementales de Moselle), communes de Metz, Plantières, Queuleu, Borny, La Grange-aux-Bois, Grigy, Mercy, Jury, Peltre, Magny.



Document 7 : Exemple de photo-interprétation à partir d'un cliché IGN.
Extension des vestiges d'une villa et parcellaire fossile révélés
par traitement d'image numérisée.

*Site n° 157 « Pièce Sarazin », Beux 57
Cliché d'origine IGN n° 755 mission 57 IFN 89.*

nes des XVIII^e et XIX^e siècles en Lorraine⁽⁹⁾. L'occupation dense du milieu rural à l'époque antique a contribué à façonner le paysage, du fait des aménagements d'un espace conquis par l'agriculture, drainé, cultivé et charpenté par un réseau viaire dense.

La combinaison de l'observation des formes du paysage présentes aux alentours des sites gallo-romains reconnus, de l'analyse des indices fossiles (chemins disparus, terrasses de culture, blocs de parcelles fossiles, fossés enfouis, rectifications de ruisseau par exemple) et surtout des données de la recherche des mesures types et des modules employés pour former les parcelles à l'époque antique, permet de classer certaines structures agraires fossiles organisées dans la catégorie des parcellaires d'époque gallo-romaine.

9) Peltre 1974.

Dans cette recherche complexe d'indices, il convient également de prendre en compte l'orientation des *villae* et de leur domaine. Ces orientations permettent de repérer des structures qui, au premier abord, ne retiennent pas spécialement l'attention et qui, par exemple, se confondent avec d'autres structures du parcellaire lanieré d'époque post-médiévale⁽¹⁰⁾.

La méthode d'étude des parcellaires est essentiellement basée sur une approche métrologique. On constate en effet que les intervalles mesurés entre les différentes structures composant un parcellaire fossile, dans le cadre d'un domaine gallo-romain, correspondent à une norme de mesure qu'on peut repérer essentiellement dans l'environnement des sites d'établissement antique. Le module de base, issu du découpage classique de la centurie romaine de 710 m, correspond à un rectangle de 5 *actus* sur 10, soit 177 m sur 354 m (voir échelle document 6). Des exemples de sites fouillés avec des témoins de parcellaire orthonormé⁽¹¹⁾ existent en Lorraine, comme à Yutz où des parcelles sont parallèles à un mur d'enclos de *villa* avec des écarts de 1 et 5 *actus*⁽¹²⁾.

L'organisation de l'espace rural gallo-romain semble reposer sur un réseau dense d'établissements ruraux, dans l'optique d'une rationalisation maximale de son exploitation. Les parcelles tracées et les domaines bornés par les arpenteurs ruraux antiques, les *agrimensores*, offraient un cadre pratique d'aménagement, à l'image de la rigueur architecturale des bâtiments des *villae*, des espaces agraires facilement et efficacement cultivables en fonction des versants drainants majeurs, qui composent les différents secteurs des vallées et du plateau.

La comparaison entre les orientations des *villae*, celles des domaines et des parcellaires fossiles interprétés comme étant antiques, permet de mettre en évidence d'importantes similitudes. Les sites d'habitat s'intègrent parfaitement dans ces structures de trames plus ou moins orthonormées en fonction des reliefs naturels. De plus, leurs mesures d'écartement en multiples de 5 *actus* ne laissent aucun doute sur leur origine antique.

Par ailleurs, on observe une certaine pérennité de l'organisation spatiale agraire dont l'image a en grande partie survécu à travers les parcellaires plus récents, comme dans le secteur de Borny

10) G. Chouquer a décrit ces méthodes de reconnaissance évoquées au colloque AGER d'Orléans (Chouquer 1996).

11) Système parcellaire où les limites des champs sont parallèles, à distance régulière et sont recoupées par d'autres à angle droit.

12) Fouille de J.-M. Blaising en 1989, rapport SRA.

et de Plantières-sud, où les parcellaires du XIX^e siècle sont directement structurés par le système régulier d'époque antique, particulièrement bien adaptés au drainage des sols et repris vraisemblablement durant tout le Moyen Age dans ses grandes lignes sans modifications majeures.

Mais dans d'autres cas, ces parcellaires peuvent répondre à des contraintes et à des aménagements différents de ceux de l'époque gallo-romaine ; on note alors en conséquence une perte ou un effacement total des structures des parcelles antiques (disparitions des fossés, changement de direction des planches de labours, abandon des chemins). Seules subsistent dans ces secteurs les traces des habitats gallo-romains existants. C'est le cas par exemple, à proximité des créations féodales des fermes-châteaux du pays messin comme à La Grange-aux-Bois, où deux sites d'habitat gallo-romain (n° 21, 22) sont reconnus, mais sans aucune trace de parcellaire associé. C'est également le cas pour les sites (n° 4, 24) à proximité des fermes de la Haute et de la Basse Bévoïe.

L'étude des plans cadastraux napoléoniens (document 8) de Borny, Metz-Queuleu, Plantières, Jury, Peltre, Grigy, Magny, a repris toutes les limites parcellaires en grande partie modifiées ou effacées par les remembrements récents, et surtout masquées par l'extension urbaine des quartiers. Les parcellaires antiques ont pu être mis en évidence sur une superficie relativement étendue (environ 6 km sur 4), détectés et mesurés en fonction des modules romains d'arpentage (document 6).

Dans ce secteur, on peut émettre l'hypothèse d'une survivance des parcellaires antiques sur des terroirs qui n'ont jamais été abandonnés par les exploitants agricoles. De ce fait, ceux-ci auraient conservé les anciennes structures toujours en fonction et visibles durant l'époque médiévale, comme les fossés, les terrasses, les grands quartiers de culture de « bonnes terres », les chemins qui organisent l'espace. Toutes ces structures antiques auraient eu ainsi leur fonction et leur utilité conservées, même si il y a eu des adaptations, des modifications dans de nombreux cas et des distorsions au cours de siècles de labour et de cheminement à travers ces terroirs ; ceci rendant plus difficile leur détection actuelle.

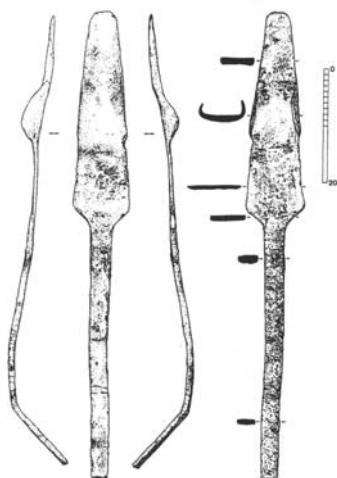
Quant aux secteurs où l'on ne repère pas de parcelles fossiles antiques, ils correspondent à des espaces agraires abandonnés et laissés à la friche et à la régénération forestière, du fait de la disparition des exploitations à la fin du Bas-Empire, entraînant une inévitable contraction de l'espace agraire au cours du Haut-Moyen Age. Ils ont été souvent redéfrichés au cours de la période médié-



Document 8 : Relevé du parcellaire des plans cadastraux du XIX^e siècle ;
secteur sud-est de la banlieue de Metz.

*Communes de Metz, Plantières, Queuleu, Borny, La Grange-aux-Bois, Grigy,
Mercy, Jury, Peltre, Magny (Archives Départementales de la Moselle).*

vale ou encore, au XVIII^e et au XIX^e siècles, lors des reconquêtes agraires dues aux accroissements démographiques. Les anciennes structures jusqu'alors fossilisées sous la forêt ont été ignorées le plus souvent par les nouveaux exploitants, parce qu'elles ne répondaient plus aux critères médiévaux de mise en valeur, ni aux nouveaux schémas d'arpentage et de partages des terroirs. La création *ex nihilo* de parcelles et de fossés, dont les orientations sont différentes de celles des aménagements antiques des domaines tombés en déshérence depuis des siècles, a entraîné l'effacement des structures préexistantes dans ces secteurs particuliers.



Document 9 : Soc d'aire en fer trouvé en prospection au sol sur le site n° 157 de Beux 57.

Echelle : 20 cm.

Conclusion

Les paysages ruraux actuels sont constitués de tous les anciens aménagements agraires et fonciers de toutes les époques. Mais il ressort que l'occupation dense du milieu rural à l'époque gallo-romaine a largement contribué à façonner les terroirs par l'aménagement d'un espace conquis grâce au système d'exploitation du sol des *villae* dispersées.

On n'est qu'au début de l'inventaire et de l'interprétation de ce type de vestiges antiques en Lorraine, que ce soit en milieu agricole labouré ou en milieu forestier. Par ailleurs, chaque nouvelle fouille archéologique apporte de nouveaux éléments de compréhension sur l'histoire des sites et leur contexte agricole, que l'on peut intégrer aux conclusions plus globales issues de l'archéologie des paysages.

Jean-Denis LAFFITE

Bibliographie sommaire

Auteurs faisant référence au secteur étudié et ouvrages utiles à la compréhension du sujet.

Adam 1995 - ADAM J.-P. : La construction romaine, matériaux et techniques, 3^e édition, Grands Manuels Picard, Ed. Picard, Paris, 1995.

Berton 1989 - BERTON R. : La Mémoire du Sol, Parc Naturel Région Lorraine, PU de Nancy, Ed. Serpenoise, Metz, 1989.

Chouquer 1981 - CHOUQUER G. : La villa romaine dans l'espace rural antique, dans Histoire et Archéologie les dossiers n° 58 nov. 1981, p. 28-35.

Chouquer 1991 - CHOUQUER G. : Que reste-t-il de 3000 ans de création paysagère ?, dans Etudes rurales, janv.-déc. 1991, p. 45-58.

Chouquer et Favory 1992 - CHOUQUER G. et FAVORY F. : Les arpenteurs romains, théorie et pratique, Ed. Errance, Paris, 1992.

Demarolle 1987 - DEMAROLLE J. : L'axe Delme-Tarquimpol dans l'Antiquité, dans les Cahiers Lorrains n°4, 1987, p. 361-374.

Ferdière 1986 - FERDIERE A., ZADORA-RIO E. : La prospection archéologique, paysage et peuplement, DAF n° 3, Paris, 1986.

Ferdière 1988 - FERDIERE A. : Les campagnes en Gaule romaine, t. 1 et 2, Collection des Hespérides, Ed. Errance, Paris, 1988.

Laffite 1996 - LAFFITE J.-D. : La formation du parcellaire de Germiny 54, dans Les formes du paysage t. 1 sous le direction de G. CHOUQUER, Ed. Errance Paris, 1996, p. 154-167.

Lutz 1991 - LUTZ M. : La Moselle Gallo-romaine, SHAL Section Sarrebourg, 1991.

Peltre 1974 - PELTRE J. : Recherche métrologique sur les finages Lorrains, Thèse de l'Un. de Paris IV, Paris 1974.

Polfer 1998 - POLFER M. : Occupation du sol et évolution de l'habitat rural dans la partie occidentale de la cité des Trévires au Bas-Empire, dans résumé des communications du Colloque AGER IV mars 98, CNRS UMR 154, Région Languedoc-Roussillon, 1998, p. 5-7.